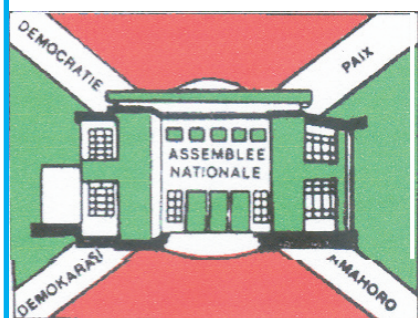




# IKIYAGO

## C'INAMA NSHINGAMATEKA

04 novembre 2011



### BIMENSUEL D'INFORMATION ET D'OPINIONS N° 31

## Les Honorables Députées Justine Kamariza et Marie-Thérèse Minani ne sont plus



Hon. KAMARIZA Justine



Hon. MINANI Marie Thérèse

C'était le 15 septembre 2011 vers 16 heures que les Honorables Députées Justine Kamariza et Marie-Thérèse Minani ont succombé à un accident de voiture à quelques kilomètres du chef-lieu de Ngozi alors qu'elles se rendaient dans leur circonscription électorale de Kirundo. Deux autres personnes à bord de ce véhicule sont aussi mortes sur le champ. Il s'agit d'Iddrisse-Obama Manirumva, enfant de trois ans de l'Honorable Justine Kamariza et de son chauffeur, M. Jean-Bosco Nsengiyumva.

Les cérémonies d'inhumation des Feues Honorables Députées Justine Kamariza et Marie-Thérèse Minani, ainsi que des deux autres personnes qui les accompagnaient ont eu lieu le lundi 19 septembre 2011. Après l'enlèvement des corps de la morgue de l'Hôpital de Ngozi, le cortège funèbre s'est dirigé vers la province de Kirundo. Arrivé à la localité de Vumbi, ce cortège s'est scindé en deux. Ceux qui accompagnaient l'Honorable Marie-Thérèse Minani ont continué vers la

**LIRE EN PAGE 2**

## Discours du Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2011



**LIRE EN PAGE 3**

## Communiqué de l'Assemblée Nationale et du Sénat du Burundi suite aux massacres perpétrés sur la population de GATUMBA

**LIRE EN PAGE 6**

## Présentation de l'état d'avancement de l'exécution du Plan d'action du Gouvernement pour l'exercice 2011



**LIRE EN PAGE 3**

## Descentes dans les circonscriptions



**LIRE EN PAGE 8**

## Mise en place du Collège des Questeurs à l'Assemblée Nationale

**LIRE EN PAGE 10**

## Séminaires et ateliers

**LIRE EN PAGE 9**

# Les Honorables Députées Justine Kamariza et Marie-Thérèse Minani ne sont plus

*Suite de la première page*

commune de Ntega tandis que les autres ont bifurqué vers la commune de Gitobe.

### 1. A la Paroisse catholique de Bugwana

Dans son homélie, l'Evêque du Diocèse de Muyinga a indiqué que toutes les écritures du jour étaient en rapport avec la triste circonstance. C'est un espoir à la résurrection, dans ces moments où l'on venait de perdre les nôtres de façon inopinée, a dit Monseigneur Joachim Ntahondereye avant d'inviter tout le monde à garder à l'esprit qu'ils étaient réunis là par ces disparus, même s'il aurait été préférable d'accueillir les hautes personnalités dont le Président de l'Assemblée Nationale, le Président du Sénat, les Parlementaires, le gouverneur de province et les autres dans des moments joyeux.

Malgré ces moments de dures épreuves, l'Evêque du Diocèse de Muyinga s'est réjoui que ce soit une occasion de placer la confiance en Jésus-Christ. Il a aussi remercié le passage des défunts à l'Eglise où ils avaient partagé beaucoup de biens, chose due à leur croyance. Leur mort tragique est survenue au moment où sévit beaucoup de calamités à telle enseigne que la population a peur de reculer. Le Président de la République a souhaité que le pas de géant déjà franchi soit progressif, un sentiment qu'il partage avec beaucoup de ses compatriotes burundais, a rappelé le prélat de l'Eglise catholique. En guise d'exemple, il a salué l'envoi massif des enfants au chemin de l'école, la construction des infrastructures sociales, beaucoup de maisons dans les villes, les villages, etc.

Entre autres obstacles à cette lueur d'espoir, c'est cette mort subite des Honorables Députés Justine Kamariza et Marie-Thérèse Minani. Elles avaient déjà montré de quoi elles étaient capables en matière de développement du pays. Monseigneur Joachim Ntahondereye a exprimé le vœu pour que cette mort soit une leçon pour nous de collaborer avec la justice, seule garante de la sécurité, de nous donner mutuellement des conseils dans le droit chemin de la vérité. Il faut que nous arrêtions d'éteindre le feu en en attisant de nouveau. Que cette mort nous rappelle sans cesse les adages en kirundi selon lesquels celui qui se nourrit d'un sentiment de vengeance éliminera toute sa parenté ou alors que celui qui ne pardonne pas n'a pas d'amis.

S'asseoir ensemble s'impose comme un impératif. Que la mort de ces illustres disparues

nous conduise à changer notre mentalité dans ce sens. Du moment que personne n'a été créée pour être tuée mais pour avoir le bonheur, nous avons besoin d'un sauveur qui puisse nous mener dans la vie quotidienne à ce bonheur. Il a terminé son homélie en implorant le Tout-Puissant de reconforter les familles des disparues même si les députés ont un mandat national. Il a prié aussi pour que les orphelins grandissent avec cet esprit de bravoure. Que Dieu qui sème le grain d'amour abonde dans ce sens pour que nous sauvagardions tout ce qui préserve la vie humaine.

### 2. A la succursale de Sasa en commune de Ntega

Dans son homélie, le prédicateur du jour a essentiellement insisté sur l'espoir qui anime les chrétiens sur leur résurrection. Ceux qui ont placé leur confiance en Jésus vont être ressuscités et vivre éternellement avec Lui. Il a alors signifié que l'objectif de cette messe de requiem était de prier pour la défunte, Feue Honorable Marie-Thérèse Minani, pour qu'elle soit pardonnée de tous ses péchés et se repose entre les mains de Jésus. Le prêtre a axé son homélie sur la parole de notre Seigneur Jésus qui se trouve dans l'Evangile de Saint Jean 14:1-5. Il n'a pas également oublié de mentionner dans ses prières les victimes innocentes du massacre de Gatumba du 18 septembre 2011.

### 3. A leur dernière demeure

C'est dans l'enclos familial que les corps des feux Honorables Justine Kamariza et son enfant Idrisse-Obama Manirumva ont été inhumés. Après la bénédiction des tombes par Monseigneur Joachim Ntahondereye, le Président de l'Assemblée Nationale a prononcé son discours de circonstance. L'Honorable Pie Ntavyohanyuma a indiqué que c'est avec consternation que tous les membres de l'Assemblée Nationale et les fonctionnaires de cette institution ont appris la mort inopinée des deux Députées le jeudi 15 septembre 2011. Il a alors saisi cette occasion pour adresser ses condoléances à la famille éprouvée ainsi qu'aux amis et connaissances, à tous les Parlementaires, particulièrement à ceux de la circonscription de Kirundo. Il n'a pas manqué de consoler les populations de Kirundo qui l'avaient mandatée, ainsi que sa formation politique qui l'a mis dans la position utile sur la liste des Députés.

Le Président de la Chambre des Députés a exhorté les voisins, amis et connaissances particulièrement ceux de la commune de Gitobe et de la province de Kirundo de demeurer toujours proche de la famille éprouvée pour l'encadrement des enfants. Au nom de l'Assemblée Nationale, il a réitéré ses condoléances à la famille éprouvée et a promis de rester toujours à ses côtés. Ses remerciements ont aussi été adressés à l'Evêque du Diocèse de Muyinga ainsi qu'aux prêtres qui ont célébré la messe. Dieu nous avait prêté l'Honorable Justine Kamariza, aujourd'hui Il l'a récupérée, a regretté l'Honorable Pie Ntavyohanyuma qui a prié pour qu'Il accueille l'Honorable Justine Kamariza dans sa demeure.

De son côté, le représentant de la famille politique de l'Honorable Justine Kamariza a loué la bravoure de la disparue. Selon M. Lazare Mvuyekure, Feue Honorable Justine Kamariza était une militante de première heure du Parti CNDD-FDD depuis l'époque où il était encore au maquis. C'est la raison pour laquelle le Parti et les populations ont placé la confiance en elle en l'élisant comme Députée. En 2003, elle a dirigé la Ligue des Femmes du Parti CNDD-FDD. En même temps, elle était parmi les organes dirigeants de la Ligue au niveau provincial.

Après l'inhumation des corps de l'Honorable Justine Kamariza et son enfant Idrisse-Obama Manirumva, un représentant de la famille a remercié tous ceux qui ont apporté d'une façon ou d'une autre leur réconfort.

De la même manière, c'est dans la propriété familiale, sur la colline de Sasa, que le corps de Feue Honorable Marie-Thérèse Minani a été enterré. Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa qui s'est exprimée au nom de l'Assemblée Nationale a dit que les parlementaires dans leur ensemble sont tombées dans la consternation totale en apprenant la mauvaise nouvelle faisant état de la mort de l'Honorable Marie-Thérèse Minani survenue le 15 septembre 2011 suite à un accident de route. L'Honorable Mo-Mamo Karerwa a aussi consolé la famille éprouvée ainsi que les amis et connaissances, la population de la province de Kirundo qui l'avait mandatée comme leur représentant à l'Assemblée Nationale, ainsi que sa formation politique qui l'avait mise dans une position utile sur la liste des Députés.

Le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa, a exhorté les voisins, amis et connaissances

*Suite à la page 4*

## IKIYAGO C'INAMA NSHINGAMATEKA

### Discours du Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2011

Honorable Deuxième Vice-Président de la République ;  
Honorable Ombudsman de la République du Burundi ;  
Honorable Membre du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Mesdames et Messieurs les Membres du Gouvernement ;  
Monsieur le Président de la Cour Suprême ;  
Madame la Présidente de la Cour Constitutionnelle ;  
Monsieur le Procureur Général de la République ;  
Monsieur le Président de la Cour des Comptes ;  
Mesdames et Messieurs les Membres du Corps Diplomatique et consulaire ;  
Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Internationales ;  
Mesdames et Messieurs les membres de la Force de Défense Nationale ;  
Mesdames et Messieurs les Membres de la Police Nationale ;  
Mesdames et Messieurs les Présidents des Formations politiques agréées ;  
Mesdames et Messieurs les Membres des confessions religieuses ;  
Distingués invités ;  
Mesdames, Messieurs ;



Suite à la page 4

### Présentation de l'état d'avancement de l'exécution du Plan d'action du Gouvernement pour l'exercice 2011



#### - Domaines politique, sécuritaire, administratif et diplomatique

Vendredi 14 octobre 2011, le Parlement du Burundi s'était réuni en séance plénière à l'hémicycle de Kigobe pour évaluer l'état d'avancement du plan d'action du Gouvernement dans les domaines de coordination de la Première Vice-Présidence de la République au cours du premier semestre 2011.

L'Honorable Térance Sinunguruza a d'abord présenté succinctement les différentes réalisations des onze ministères sous sa coordination avec de répondre aux questions des Honorables Parlementaires. La sécurité publique a été le leitmotiv au cours des trois rounds des questions. Un Parlementaire s'est demandé qui croire ou qui ne pas croire, étant donné le langage controversé tenu par le Gouvernement d'une part et les médias

Suite à la page 6

### Descentes dans les circonscriptions

#### - Le Président de l'Assemblée Nationale s'est rendu en commune de Mutambu

Le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, accompagné de deux parlementaires élues dans la circonscription de Bujumbura, de hauts fonctionnaires et agents de cette Institution, s'est joint à la population de la Commune Mutambu pour les travaux de traçage d'une ruelle sur la colline Gomvyi, ruelle qui mènera sur le site où seront érigés une antenne de téléphonie cellulaire de l'entreprise Leo, ainsi les bâtiments qui abriteront un poste de police de cette commune.

Après le traçage de cette ruelle, l'Administrateur communal de Mutambu a brossé un tableau sécuritaire somme toute bon quoiqu'il vienne d'être entaché par un incident sécuritaire qui a emporté la vie d'un chef de colline



Suite à la page 8

# Les Honorables Députées Justine Kamariza et Marie-Thérèse Minani ne sont plus

*Suite de la page 2*

particulièrement ceux de la commune de Ntega et de la province de Kirundo de demeurer toujours aux côtés de la famille éprouvée pour l'encadrement des enfants.

Au nom de l'Assemblée Nationale, elle a réitéré ses condoléances à la famille éprouvée et a promis de rester toujours à ses côtés. Dieu nous avait prêté l'Honorable Marie-Thérèse Minani, aujourd'hui Il l'a récupérée, a regretté l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, Madame Mo-Mamo

Karerwa qui a prié pour que Dieu accueille l'Honorable Marie-Thérèse Minani dans sa demeure.

Du côté de la famille politique, l'Honorable Gélase Daniel Ndadirakobuca a aussi adressé ses condoléances à la famille éprouvée en son nom propre et au nom du parti CNDD-FDD auquel elle était membre très active dans la Ligue des Femmes de ce Parti. Il a reconnu que l'Honorable Marie-Thérèse Minani laisse derrière elle un vide dans sa famille et de demander à

tout le monde de soutenir la famille éprouvée.

Le représentant de la famille a quant à lui exprimé ses remerciements à tout ceux qui n'ont ménagé aucun effort pour les soutenir dans ces moments difficiles et plus particulièrement aux parlementaires élus dans la province de Kirundo et aux deux Chambres du Parlement en général. Il leur a demandé de rester toujours du côté de la famille pour la soutenir.

**Christine Nahimana  
et Egide Kwizera**

## Discours du Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2011

*Suite de la page 3*

Nous voici réunis ce premier lundi du mois d'octobre pour procéder à l'ouverture solennelle de la 3ème et dernière session parlementaire ordinaire de l'année 2011, une session dite aussi session budgétaire.

A cette occasion, permettez-nous, au nom de l'Assemblée Nationale, de vous saluer et de vous souhaiter la bienvenue dans ce Palais. Permettez-nous également, au nom des membres du Bureau de l'Assemblée Nationale et au nom de tous nos collègues Députés, de remercier sincèrement tous nos invités, pour avoir répondu positivement à notre invitation.

**Honorable Deuxième Vice-Président de la République ;  
Honorable Ombudsman de la République du Burundi ;  
Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Distingués Invités ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Cette cérémonie d'ouverture de la session ordinaire d'octobre 2011 intervient dans un contexte particulièrement triste pour l'Assemblée Nationale et pour le peuple burundais.

En effet, en date du 15 septembre 2011, nous avons perdu deux collègues, à savoir : feu Honorable Députée Justine KAMARIZA et feu Honorable Députée Marie-Thérèse MINANI, toutes deux victimes d'un accident de roulage.

Cet événement tragique a été suivi par un autre le 18 septembre 2011 quand la population de Gatumba, en Commune Mutimbuzi, Province Bujumbura, a été victime d'un massacre effroyable perpétré par une bande de malfaiteurs armés.

Au nom de l'Assemblée Nationale et en notre nom propre, nous réitérons nos condoléances aux familles de nos collègues et de leur chauffeur, ainsi qu'aux familles des victimes du massacre de Gatumba. Nous exprimons notre compassion envers toutes les familles éprouvées et les prions de continuer à se retenir dans ces moments pénibles.

Nous saisissons cette occasion pour vous demander Honorables, Excellences, Mesdames et Messieurs, de vous lever afin que nous

observions une minute de silence en mémoire de tous ces regrettés disparus.

Une minute de silence

Nous vous remercions.

**Honorable Deuxième Vice-Président de la République ;  
Honorable Ombudsman de la République du Burundi ;  
Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;  
Honorables Députés ;  
Mesdames, Messieurs ;**

Cette session est ouverte à la fin des vacances parlementaires de septembre 2011. Généralement, qui dit vacances dit une période de repos. Mais tel n'a pas été le cas pour les Députés et les membres du Bureau de l'Assemblée Nationale parce que plusieurs activités ont été accomplies au cours de ce mois.

En effet, comme le travail des parlementaires ne se limite pas aux sessions, les Honorables Députés ont vaqué à plusieurs activités d'intérêt national parmi lesquelles : des descentes sur terrain afin d'être à l'écoute des doléances des populations et de sensibiliser ces dernières sur certaines questions d'ordre politique, sécuritaire, social et économique. Les Députés ont continué aussi à se joindre à population dans les travaux de développement.

Par ailleurs, et sur le plan diplomatique, plusieurs activités ont été organisées. Ainsi, dans le cadre de la coopération entre l'Union Interparlementaire et le Parlement du Burundi, nous avons accueilli une délégation du Comité des Droits de l'Homme de l'Union Interparlementaire qui est venue en visite de travail au Burundi, du 25 au 29 septembre 2011.

L'Assemblée Nationale a également envoyé des délégations auprès des pays et des organisations internationales amis du Burundi. Ainsi:

- du 4 au 11 septembre 2011, nous avons effectué une visite de travail en Belgique ;

- du 11 au 17 septembre 2011, une délégation de l'Assemblée Nationale s'est rendue en Tanzanie pour une visite de travail dans les camps de réfugiés ; à cette occasion, des rencontres avec certaines autorités tanzaniennes ont eu lieu ;

Suite à la page 5

## Discours du Président de l'Assemblée Nationale, Son Excellence l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, à l'occasion de l'ouverture solennelle de la session parlementaire ordinaire d'octobre 2011

*Suite de la page 4*

- du 17 au 29 septembre 2011, l'Assemblée Nationale a fait partie de la délégation burundaise qui a participé au débat général de la 66ème Session de l'Assemblée Générale des Nations-Unies à New York ;
- du 19 au 23 septembre 2011, une délégation des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale s'est rendue au Rwanda pour participer à la 9ème Assemblée Générale du Réseau Africain des Personnels des Parlements.

Enfin, dans le cadre du renforcement des capacités des fonctionnaires de l'Assemblée Nationale, plusieurs formations ont débuté au cours de ce mois de septembre 2011.

**Honorable Deuxième Vice-Président de la République ;**  
**Honorable Ombudsman de la République du Burundi ;**  
**Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Distingués invités ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Cette session, nous l'avons rappelé, est dite une session budgétaire. Elle est consacrée, en grande partie, à l'examen et à l'adoption de la loi des finances pour l'année qui la suit. La loi des finances est, vous le savez, d'une grande importance, dans la mesure où elle accorde à l'Etat les moyens de s'acquitter de ses missions.

Nous saisissons cette occasion, pour demander encore au Gouvernement de transmettre à l'Assemblée Nationale le projet de loi des finances pour l'exercice 2012 dans des délais qui laissent aux députés une marge de temps suffisante pour en faire une bonne analyse avant son adoption.

Nous voudrions aussi demander à la Cour des Comptes d'apprêter les documents qui permettront à l'Assemblée Nationale de bien étudier la loi portant fixation du budget 2012. Il s'agit notamment du rapport de contrôle de l'exécution du budget général de l'Etat pour l'exercice 2010. L'Assemblée Nationale ne peut en effet accorder de nouveaux crédits au Gouvernement que s'elle est en mesure d'attester que les précédents ont été bien exécutés.

**Excellences ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Distingués invités ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Au cours de cette session, l'Assemblée Nationale aura également à analyser et adopter les projets de lois envoyés par le Gouvernement. Ces projets de lois sont les suivants :

1. Le projet de loi portant Statut des anciens combattants ;
2. Le projet de loi portant Ratification par la République du Burundi du Protocole de la Cour de Justice de l'Union Africaine ;
3. Le projet de loi portant Révision de la loi n°1/03 du 19 février 2009 relative à l'organisation de la privatisation des entreprises à participation publique, des services et des ouvrages publics ;
4. Le projet de loi portant Réorganisation de l'enseignement supérieur au Burundi ;
5. Le projet de loi portant Code de l'eau ;
6. Le projet de loi portant Cadre organique des groupements pré-coopératifs.

**Excellences ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Mesdames, Messieurs ;**

Permettez-nous de revenir sur la tragédie de Gatumba. L'Assemblée Nationale condamne encore une fois avec la dernière énergie ce massacre de populations innocentes.

L'Assemblée Nationale apprécie les mesures prises par le Gouvernement d'inhumer avec dignité les victimes de ces massacres et d'assurer les soins de santé aux victimes de ce désastre. L'Assemblée Nationale demande au Ministère de la santé publique, aux hôpitaux et au personnel soignant de continuer à tout mettre en œuvre pour que nos concitoyens victimes de cet attentat de Gatumba, soient bien soignés.

Nous voudrions ici dire à la population de Gatumba toute notre sympathie. Nous voudrions aussi lui dire que nous apprécions la façon dont elle a gardé le calme durant toute la période de deuil jusqu'aujourd'hui. Ceci témoigne de la grande maturité de cette population qui a su, dans des moments pénibles, continuer à veiller à la sauvegarde de la paix, de la tranquillité et de l'unité. Notre souhait est que l'attitude de la population de Gatumba serve de modèle à toute la population burundaise.

L'Assemblée Nationale apprécie également les mesures judiciaires qui ont été prises pour arrêter les auteurs de ces crimes. L'Assemblée Nationale demande à la population de collaborer avec l'administration et les forces de l'ordre pour renforcer la paix et la sécurité dans tout le pays. Nous demandons particulièrement aux forces de l'ordre et à l'appareil judiciaire de travailler assidûment et de concert pour que tous les malfaiteurs soient appréhendés et punis conformément à la loi.

En tant que représentants du peuple, nous n'accepterons jamais que des individus s'adonnent aux actes de barbarie qui, en perturbant la paix et la quiétude des citoyens, freinent en même temps le développement du pays. L'Assemblée Nationale promet à la population de Gatumba qu'elle fera un suivi de la façon dont la situation, après ce drame, sera gérée par les Ministères techniques concernés, notamment les Ministères ayant dans leurs attributions l'intérieur, la sécurité publique et la justice.

**Excellences ;**  
**Honorables Députés ;**  
**Distingués invités ;**  
**Mesdames Messieurs ;**

L'Assemblée Nationale veut un Burundi paisible, un Burundi où il fait bon vivre pour tous les citoyens mais aussi pour tous les étrangers qui vivent chez nous. C'est pour cela que l'Assemblée Nationale gardera un œil attentif sur tous les secteurs de la vie nationale, qui ont trait à la consolidation de la paix, à la protection des droits de la personne humaine, à la promotion de la bonne gouvernance ainsi qu'au développement socio-économique de notre pays. Tel sera, au cours de cette session, l'objectif que nous allons poursuivre à travers l'examen et le vote des lois ainsi que le contrôle de l'action gouvernementale.

C'est sur ces propos que nous déclarons ouverts les travaux de la session parlementaire ordinaire d'Octobre 2011.

**Nous vous remercions.**

## Communiqué de l'Assemblée Nationale et du Sénat du Burundi suite aux massacres perpétrés sur la population de GATUMBA

Alors que les membres de l'Assemblée Nationale et du Sénat se trouvaient en province de Kirundo pour les obsèques de deux Députées élues dans cette circonscription, décédées suite à un accident de roulage le 15 septembre 2011, l'Assemblée Nationale et le Sénat ont appris avec consternation la triste nouvelle faisant état des massacres perpétrés dans la nuit du 18 septembre 2011 sur la population paisible de la Zone Gatumba en commune de Mutimbuzi, province de Bujumbura.

Ces tueries aveugles, perpétrées par une bande de malfaiteurs armés, ont emporté beaucoup de vies humaines que nous déplorons, et semé la désolation dans les familles et dans tout le pays. Les criminels ont frappé aveuglement et on massacré les enfants, les adultes et les vieillards indistinctement.

Au moment où tous les Burundais apprécient les efforts déployés par le Gouvernement et tous les citoyens pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité dans tout le pays, ces criminels qui ont frappé à Gatumba ne rêvent malheureusement que de verser le sang de leurs compatriotes. L'acte ignoble commis à Gatumba est un crime horrible, un crime contre l'humanité, un crime sévèrement punissable par la loi burundaise et les juridictions internationales.

L'Assemblée Nationale et le Sénat portent à la connaissance de l'opinion nationale et internationale ce qui suit :

1. Le Parlement du Burundi condamne avec la dernière énergie cet acte ignoble perpétré sur une population paisible. Il condamne en particulier les commanditaires de cette barbarie sans nom.
2. Les deux Chambres du Parlement burundais réitèrent leur compassion envers toutes les familles éprouvées, et les prient de vaincre la colère dans ces moments pénibles.
3. Le Parlement burundais demande à la population burundaise dans son ensemble de rester unie, et de faire front contre quiconque viendrait les diviser, d'ailleurs ce qui vient de se produire prouve à suffisance que l'ennemi a frappé aveuglement.
4. L'Assemblée Nationale et le Sénat du Burundi saluent la diligence avec laquelle le Gouvernement, en tête duquel Son Excellence Monsieur le Président de la République, a pris les choses en mains pour secourir et assister les victimes de ces massacres ainsi que leurs familles. Ils remercient également du fond du cœur les partenaires du Burundi : les Missions diplomatiques et les organisations internationales accréditées au Burundi, pour leur soutien à l'égard de nos compatriotes éprouvés de Gatumba. Ils demandent à toute âme charitable d'apporter son secours aux familles éprouvées, afin de les reconforter.
5. Le Parlement burundais invite les forces de défense et de sécurité à doubler de vigilance, pour décourager toute tentative de nature à perturber la quiétude de la population.
6. Les deux Chambres du Parlement réaffirment leur soutien indéfectible à l'appel lancé par Son Excellence le Président de la République, pour diligenter des enquêtes, afin que la vérité soit connue de tous et que les coupables soient vite appréhendés, traduits en justice et châtiés conformément à la loi.

*Fait à Bujumbura, le 20 septembre 2011.*

Le Président du Sénat,  
Honorable Gabriel Ntizezerana.

Le Président de l'Assemblée Nationale,  
Honorable Pie Ntavyohanyuma.

## Présentation de l'état d'avancement de l'exécution du Plan d'action du Gouvernement pour l'exercice 2011

*Suite de la page 3*

ainsi que la société civile d'autre part en matière de sécurité.

Selon le Premier Vice-Président de la République, il est étonnant qu'un représentant du peuple pose une telle question alors que c'est lui qui est censé y répondre, après avoir sillonné toute sa circonscription et faire le bilan au niveau de tout le pays. Sinon, a expliqué l'Honorable Térance Sinunguruza, la position du Gouvernement est claire là-dessus, la sécurité sur tout le territoire du Burundi est dans l'ensemble bonne même s'il existe des bandits armés qui la perturbent de temps à autre. Pour lui, c'est aux Parlementaires de trancher pour celui qui dit la vérité ou non. La sécurité est du reste l'affaire de tout le monde. Sinon ce langage alarmiste de certains politiciens a des tenants et des aboutissants. Certains même veulent à la fois une chose et son contraire. Ceux qui recommandent au Gouvernement de renforcer les mesures de sécurité sont ceux-là mêmes qui crient à tue-tête quand un suspect fauteur de trouble est convoqué pour question d'enquêtes.

Un autre intervenant a conseillé au Gouvernement d'engager un dialogue avec toutes les couches de la population pour parler justement de la sécurité, étant donné que le Gouvernement reconnaît l'existence des problèmes de ce côté-là. Sinon cette sécurité qui fait couler beaucoup d'encre et de salive risque d'avoir des conséquences fâcheuses pour le pays en matière de coopération et d'investissements. Dès lors qu'il persiste des doutes, c'est au Gouvernements de lever ces doutes-là, a recommandé un des parlementaires.

Le Premier Vice-Président de la République a tranquilisé. Cette démarche a déjà été entamée. Le Gouvernement est à sa deuxième session de dialogue avec tous les partis politiques agréés au Burundi, même si tous les partenaires n'ont pas répondu à cet appel. Il y a peu qu'ils se sont rencontrés pour parler de la sécurité. Le Gouvernement a aussi rencontré les confessions religieuses et le corps diplomatique et consulaire pour parler de cette question de sécurité.

La question relative à l'harmonisation des salaires entre le personnel de la Cour suprême et celui de la Cour anti-corruption a aussi préoccupé les Honorables Parlementaires qui ont plaidé pour la Cour Suprême, organe qui incarne par excellence le troisième pouvoir. Le Premier-Vice Président de la République a avoué que cette réclamation de la Cour Suprême est fondée et a déjà fait sien ce dossier.

Les Honorables Parlementaires ont également émis l'avis d'user de toute transparence dans le domaine de la privatisation, une privatisation qui devrait être portée à la connaissance de tout le monde par le biais des appels d'offres. Mais pour que toutes les actions ne soient pas récupérées par des étrangers compte-tenu des moyens financiers limités des Burundais, l'Etat devrait aussi mettre sur pied un fonds de privatisation pour donner des chances de concourir surtout au personnel de l'entreprise à privatiser.

Pour celui qui a prôné l'autonomie des communes, l'Honorable Térance Sinunguruza a rejeté la proposition arguant que ce serait signé la mort de certaines communes les moins nanties. Mais un autre intervenant a démontré que le découpage des communes d'antan n'a pas tenu compte que c'est effectivement le noyau du développement. De ce fait, cette conception s'avère nécessaire.

*Suite à la page 7*

## Présentation de l'état d'avancement de l'exécution du Plan d'action du Gouvernement pour l'exercice 2011

*Suite de la page 4*

Signalons que sept ministres sous la coordination de la Première Vice-Présidence de la République avaient accompagné l'Honorable Térance Sinunguruzi.

Outre le ministre de l'Intérieur, Edouard Nduwimana, celui de la Sécurité Publique, le Commissaire de Police Alain-Guillaume Bunyoni et celle des Télécommunications, de l'Information, de la Communication et des Relations avec le Parlement, Madame Concilie Nibigira, on notait aussi la présence de la Ministre à la Présidence chargée de la Affaires de la Communauté Est Africaine, Madame Hafsa Mossi, celle de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, Madame Annonciata Sendazirasa, ainsi que celui à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance et de la Privatisation, M. Jean-Baptiste Gahimbare.

**Christine Nahimana**

### **- Domaines socio-économiques**

Dans la continuité de la séance d'évaluation de l'exécution du programme du Gouvernement pour l'exercice 2011, le Deuxième Vice-Président de la République, Dr. Ir. Gervais Rufyikiri, a présenté aux parlementaires réunis en congrès le rapport en ce qui concerne le domaine économique et social.

Le Deuxième Vice-Président de la République a affirmé que selon les prévisions, l'état d'exécution programme du gouvernement est plutôt satisfaisant. Plusieurs activités prévues pour l'année 2011 ont été achevées avant l'échéance ou d'autres ont atteint un niveau escompté. Le rapport présenté était une synthèse chiffrée des activités pour une période courant du mois de janvier jusqu'au mois de septembre. Le Deuxième Vice Président de la République a tenu à préciser que cette synthèse ne renferme que des principales activités uniquement.

Lors de l'intervention des parlementaires, ceux-ci ont dit que pour le domaine économique, il faudrait montrer dans le rapport le taux de croissance économique atteint

réellement, la croissance ou la décroissance de la production, la maîtrise de l'inflation, la stabilité de la valeur monétaire, etc.

Cependant, le Deuxième Vice-Président de la République a précisé qu'en ce qui concerne les activités prévues, ce n'est pas toujours possible de se rendre compte si l'on a fait des bénéfices ou si l'on a enregistré des pertes. Par exemple, a-t-il fait une illustration, les plants de bananes distribués au cours de 2011 ne commenceront à produire qu'en 2013. Il en est de même pour des plants de palmier à huile distribués au cours de l'année 2011, ils ne commencent à produire qu'après cinq ans révolus.

L'autre question concerne les tarifs proposés pour indemnisation des parcelles qui ne correspondent plus à la réalité du moment. Le Deuxième Vice-Président de la République a répondu que dans ce domaine foncier, il y aura toujours des spéculations même si cette loi serait changée. Concernant le site de Gasenyi où est prévue la construction du palais présidentiel, celui qui avait à cet endroit une parcelle se voyait octroyer une autre en guise de compensation mais sur un autre site.

En ce qui est de la mise en place du programme de l'école fondamentale dans le domaine de l'enseignement, certains parlementaires ont estimé qu'il faudrait au préalable un débat autour de la question, une sensibilisation de la population. Le Dr. Ir. Gervais Rufyikiri a dit que des séances de sensibilisation sont effectuées. De plus, l'objectif poursuivi est de permettre à beaucoup d'enfants à avoir accès à l'éducation scolaire et la population est acquise à cette cause.

Cependant, le Gouvernement sera incapable de répondre aux besoins si la population n'est pas sensibilisée pour la maîtrise de la croissance démographique. Le deuxième vice-président de la République a ajouté que les moyens disponibles ne peuvent pas suivre les besoins en croissance constante. Il faut que les parlementaires épaulent le Gouvernement dans la sensibilisation de la population pour la maîtrise de la croissance

démographique.

Au moment où les appuis budgétaires se font de plus en plus rares tandis que le budget est financé à moitié par ceux-ci et que le financement du budget provenant des partenaires servait essentiellement à l'investissement, l'on se demande comment on va investir dans ce pays pour le développement.

Le Deuxième Vice-Président de la République conseille les Burundais à accroître la production et lutter contre toute forme de détournement des deniers publics afin que le financement du budget soit local. Cela est possible. En effet, le barrage de Kayogozi est entrain d'être construit sur des capitaux nationaux, il en est de même de l'hôpital de Karusi, etc. Il faut mentionner que c'est pour la première fois dans l'histoire du pays que de telles infrastructures tels qu'un barrage et un hôpital sont construites sur capitaux nationaux.

Les appuis budgétaires que les Burundais recevaient de ses partenaires économiques ne dureront pas pour toujours car la crise économique mondiale économique frappe également de pleins fouets dans les économies des partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les parlementaires réunis en congrès ont trouvé, à la fin de la séance, que le bilan était satisfaisant.

Signalons pour toutes fins utiles que le rapport présenté par le Deuxième Vice-Président de la République, le Dr. Ir. Gervais Rufyikiri, parle des activités accomplies dans les ministères de la Santé publique et de lutte contre le Sida, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, le Ministère de l'Energie et des Mines, le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, le ministère du Plan et Développement Communal, le Ministère du Commerce, Industrie, Postes et Tourisme, le Ministère de l'Eau, de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et Urbanisme, les deux ministères ayant en charge l'Enseignement, le ministère des Transports, des Travaux Publics et Equipements et le Ministère des Finances.

**Egide Kwizera**

## Descentes dans les circonscriptions

*Suite de la page 3*

de Gomvyi et d'un chef de cellule. Néanmoins, un de ces malfaiteurs a déjà reçu le châtiment qu'il méritait, tandis que d'autres complices courent encore. L'administrateur communal a cependant tranquilisé le Président de l'Assemblée Nationale en particulier et l'ensemble de la population en général que ces malfrats seront appréhendés à n'importe quel moment car leurs identités sont déjà connues.

En ce qui concerne le développement de la commune Mutambu, l'administrateur communal a fait savoir qu'actuellement 36 fours de briques cuites sont prêts pour servir à la construction des infrastructures publiques. Dans une période d'un mois, a déclaré l'Administrateur, dix chantiers seront achevés.

Dans son entretien à la population, le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma a exprimé sa sympathie envers la population de la commune de Mutambu qui avait répondu massivement à l'appel de leurs dirigeants pour participer aux travaux communautaires. Le Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma, a exprimé ses condoléances aux familles qui ont perdu les leurs par suite des actes barbares des malfaiteurs. Le Président de l'Assemblée Nationale a conseillé la population de Mutambu de rester vigilante car les fauteurs de troubles n'ont pas encore renoncé à semer la désolation parmi la population paisible. Il a demandé aux différents comités de sécurité sur chaque colline de redoubler leurs efforts dans leur tâche de maintien et de consolidation de la paix et de toujours travailler en étroite collaboration avec toutes les catégories de la population. La sécurité est, en effet, l'affaire de tout le monde, a martelé le Président de l'Assemblée Nationale. Concernant les travaux de développement, il a encouragé la population de cette commune à construire plus d'écoles, plus de centres de santé, à tracer plus de ruelles et de travailler beaucoup dans le but d'augmenter la production. Avant de terminer son bref entretien, le Président de l'Assemblée Nationale n'a pas manqué de féliciter les natifs de la province de Bujumbura et en particulier de la commune de Mutambu qui avaient répondu présents pour se joindre à la population de cette localité dans les travaux communautaires de développement.

Après les travaux communautaires, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma en a également profité pour se rendre compte de l'état d'avancement des travaux de construction d'un centre de santé au chef-lieu de la commune Mutambu dont la pause de la première pierre a été inaugurée il y a seulement quatre mois par cette lui-même.

D'après son constat, l'étape déjà franchie dans les travaux est très satisfaisante.

**Egide Kwizera**

**-Descente effectuée par l'Honorable Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale en commune de Bugendana**

En compagnie du Deuxième Vice-Président de la République, l'Honorable Gervais Rufyikiri, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo a effectué les travaux communautaires de samedi 3 septembre 2011 à Bugendana où ils ont été rejoints par le ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, l'Honorable Jean-Jacques Nyenimigabo.

C'est le chantier du Collège Communal de Carire qui a abrité les activités du jour. Ces dernières se sont déroulées en deux temps. Les personnalités de marque ont d'abord mélangé le béton avant de participer à son transport en chaîne. Ensuite elles ont défriché la cour extérieure qui servira de terrain de football. Les premiers élèves de cet établissement scolaire atteignent la 9ème année avec la rentrée scolaire 2011-2012. Il existe seulement un bloc des salles de classes, tandis que les professeurs manquent de salle étant donné que le bloc administratif n'est pas encore construit.

Dans les discours prononcés juste après les travaux de ce jour, la question de la sécurité était le leitmotiv de tous ceux qui ont pris la parole, de l'administrateur communal au Deuxième Vice-Président de la République, en passant par le gouverneur de la province de Gitega, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, le ministre de la Jeunesse, des Sports et la Culture, les parlementaires élus dans la circonscription et d'autres personnalités qui étaient de la partie.

Au nom de la population de Bugendana, plus précisément de la colline de Carire, l'administrateur communal s'est félicité de cet honneur d'accueillir ces personnalités de marque. Outre sur cette localité de Carire, ces mêmes travaux communautaires de développement étaient aussi en train d'être effectués partout ailleurs dans son entité administrative, a fait savoir l'administrateur Josias Mbusenakamwe qui a expliqué qu'à Kiziguro, les populations étaient entrain de construire un bloc de six salles de classes et un bloc administratif, tandis qu'à Kwingiri, on montait déjà la charpente. Au même moment à Kivuvu, la direction et le bloc administratif étaient finalisés. A Nyagisenyi, les populations

préparaient le terrain où sera érigée une école secondaire qui devrait débiter cette année avec la classe de 7ème année seulement. Il a alors saisi cette occasion pour remercier ces hôtes qui étaient venus les encourager.

Il a poursuivi son propos en soulignant que Carire est une colline vaste et très peuplée. La sécurité y est dans l'ensemble totale même si Carire sert de transit aux bandits armés qui viennent de Giheta et passent à Gihuga puis Carire pour demeurer à Giterama, ou alors empruntent l'axe Mutaho-Giterama-Gitongo- Rutegama. Il a conclu en invitant les populations de suivre attentivement le discours de réconfort.

De son côté, l'Honorable Sylvestre Sindieburu n'y est pas allé par quatre chemins pour déclarer que la sécurité est totale dans sa province. Raison pour laquelle, selon lui, les travaux de développement communautaire sont possibles. Il a rappelé que la dernière rencontre avec les populations de Bugendana remonte au mois de janvier quand ces malfrats avaient tué un agent de sécurité et s'est réjoui que depuis lors, les choses se soient nettement améliorées. Tout en confirmant les propos de l'administrateur communal selon lesquels Carire sert de passage aux malfaiteurs, le Gouverneur de province a mis en garde ceux qui les hébergent. La paix est le pilier du développement, a-t-il dit en démontrant que ces activités communautaires se sont effectuées parce que les populations avaient dormi paisiblement et s'étaient levées à l'aube pour cette fin. Avant de terminer son intervention, l'honorable Sylvestre Sindieburu a exhorté les populations de Bugendana à emboîter le pas à celles de la commune Itaba qui ont chassé jusqu'au dernier ces malfaiteurs qui ont déserté les lieux.

Prenant la parole à son tour, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a précisé qu'elle n'avait pas beaucoup à dire puisque l'essentiel avait déjà été révélé. Seulement, en tant que native du coin, précisément de Gitongo, elle a supplié les populations d'applaudir pour tous ceux qui les soutiennent pour que le développement manqué dans les temps passés soit une réalité actuellement à Bugendana. Si elle l'a demandé, s'est-elle expliquée, c'est parce que aujourd'hui Bugendana connaît des moments cruciaux. Elle a invité les populations de jeter un regard rétrospectif et de tirer des leçons pour bâtir le présent et l'avenir.

Nonobstant le passé récent, l'Honorable Mo-Mamo Karerwa a rappelé qu'ils s'étaient rassemblés à un établissement secondaire, a-t-elle imploré le Tout-Puissant pour cela, et d'inviter ainsi les gens de la localité de se féliciter pour leur

*Suite à la page 9*

# Descentes dans les circonscriptions

*Suite de la page 8*

école primaire. La majorité de la population n'a pas été sur le banc de l'école, non pas parce qu'elle n'était pas intelligente, mais parce qu'elle n'avait pas où étudier. Actuellement, l'établissement secondaire est là, non pas parce que les gens étaient inexistants auparavant pour construire, mais plutôt qu'il s'agit aujourd'hui d'un temps de renouveau. Les populations qui sont solidaires sont capables de beaucoup de choses. Auparavant, celui qui réussissait le concours national devrait parcourir d'autres collines pour étudier, ce qui était très fatigant. Mais actuellement, nous avons reçu ceux qui nous encouragent en nous sensibilisant à suivre cette sagesse selon laquelle l'union fait la force.

La conséquence est que, à Carire comme à Gitongo, les élèves terminent leur enseignement sur place.

Revenant sur la sauvegarde de la sécurité, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo a rappelé l'existence des gens à qui cette sécurité fait mal. Ces malfaiteurs éprouvent un sentiment de jalousie face à ce pas de géant déjà franchi en matière de développement, a-t-elle renchéri. L'enseignement est le passage obligé pour atteindre le développement, comme le Président de la République ne cesse de répéter que l'avenir se trouve dans l'enseignement. C'est pourquoi, a-t-elle expliqué, le souci premier de

ces malfaiteurs est de semer la terreur pour handicaper ce développement.

Elle a alors conseillé aux populations sur place d'être vigilantes pour couper court à ces malfaiteurs, chose aisée du moment qu'elles sont appuyées par les autorités administratives et policières. La paix a été recouvrée après un travail de longue haleine, a rappelé le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale qui a conclu qu'ensemble, le fruit du développement se fera sentir d'abord sur la localité, ensuite sur la colline, puis sur la commune et enfin dans la province avant de s'étendre sur tout le pays.

**Christine Nahimana**

## Séminaires et ateliers

### - L'Association des femmes parlementaires du Burundi a organisé un atelier de l'élaboration du plan stratégique triennal 2012-2014

Ouvert solennellement le mardi 18 octobre 2011 par le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, cet atelier qui s'est tenu dans les enceintes de Helena Hôtel au chef-lieu de la province de Gitega est la première du genre au cours de cette législature.

En sa qualité de vice-présidente de l'Association des Femmes Parlementaires du Burundi, AFEPABU en sigle, l'Honorable Marcelline Bararufise dans son mot de bienvenue a rappelé que les conclusions issues d'un atelier tenu dans les premiers jours de cette législature ont abouti à leur feuille de route.

Quant à M. Oumar Diallo qui représentait le PNUD-Burundi au cours de ces assises, il a indiqué les trois concepts clés qui traduisent la contribution de la femme dans le processus de développement. Il s'agit de la responsabilité et l'engagement, de la participation et enfin de la cohésion et de l'unité.

En effet, a-t-il expliqué, les femmes qui sont maîtresses de maison éduquent les enfants et la société en général et ont de ce fait la responsabilité de sensibiliser à certaines valeurs comme le respect des femmes. A propos de la participation, il a souligné qu'une étude comparative menée par des économistes dans les Etats indépendants de l'Asie et de l'Afrique sub-saharienne a révélé que l'élément majeur à la base du retard enregistré en Afrique est lié à la non inclusion des femmes dans l'accès aux productions des richesses. Le troisième volet

œuvre pour l'unité dans la démarche de l'inclusion des femmes qui doivent transcender les clivages politiques et ethniques.

Rappelant les missions de l'AFEPABU, le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale a dit que cette association se veut le nerf de la société dans le renforcement de la démocratie, une démocratie où chacun a ses droits et devoirs et par conséquent redevable à la population. Pour atteindre ses objectifs, a expliqué l'Honorable Karerwa Mo-Mamo, l'AFEPABU a exprimé son souhait d'avoir un Plan d'action stratégique pour bien orienter et coordonner ses interventions, plan qui sera un outil opérationnel pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et la réalisation de la Vision Burundi 2025.

Au terme de cet atelier qui a duré deux jours, l'AFEPABU a arrêté quatre principaux axes stratégiques à savoir :

1. Le renforcement des capacités des femmes parlementaires en mobilisation des ressources ;
2. La mobilisation des ressources ;
3. La législation ;
4. Elire et se faire élire.

Dans un panel composé par la conseillère principale Genre au PNUD-Burundi, Awa Ndiaye Diouf, la vice-présidente de l'AFEPABU et le Premier Vice-Président du Sénat, l'Honorable Persille Mwidogo a prononcé le discours de clôture de cet atelier.

Signalons que le PNUD qui a soutenu ces assises se dit également prêt à appuyer la version du draft qui fera l'objet de finalisation.

**Christine Nahimana**

### - Sensibilisation des parlementaires burundais sur le fonctionnement et l'organisation de l'institution de l'Ombudsman

Ce séminaire de sensibilisation qui s'est déroulé le mardi 18 octobre 2011 à Gitega dans les enceintes du Séminaire Jean-Paul II a vu la participation des parlementaires des circonscriptions de Gitega, Karusi, Muramvya, Ruyigiet Cankuzo.

En souhaitant la bienvenue à tous les participants, le conseiller principal du Gouverneur de Gitega s'est réjoui que sa province qui se trouve au cœur du pays soit choisi pour abriter ces assises. Selon Alexis Nininahazwe, cet atelier vient à point nommé car huit mois après le démarrage de l'Institution, beaucoup de Burundais ne maîtrisent pas encore la mission constitutionnelle de l'ombudsman et son champ d'action. C'est l'occasion rêvée de divulguer cette loi, a-t-il conclu.

Dans son discours d'ouverture, l'ombudsman a indiqué que l'institution qui a été créée sous l'initiative du Président Julius Nyerere, est prévue dans l'Accord de paix d'Arusha du 28 août 2000 et reprise dans la Constitution du Burundi. La loi n°1/03 du 27/01/2010 portant Organisation et Fonctionnement de l'Ombudsman a été promulguée le 18 mars 2010. Le 28 novembre 2010, l'ombudsman a prêté serment tandis que le 11 février 2011, c'était le lancement officiel des activités de l'institution.

Il a aussi précisé que l'objet de l'institution de l'ombudsman est entre autres de prévenir des conflits, assurer la médiation entre

*Suite à la page 10*

## Séminaires et ateliers

Suite de la page 9

l'administration et la population, mener des enquêtes sur les fautes de gestion de l'administration et judiciaire et faire des recommandations aux autorités compétentes. Il a aussi identifié les grandes responsabilités administratives qui se focalisent autour de ces quatre points :

1. Amélioration des relations entre l'administration et la population ;
2. Amélioration de la bonne gouvernance démocratique et économique ;
3. Promotion de l'Etat de droit et des citoyens ;
4. Amélioration de l'harmonie sociale.

Dans une communication sur le rôle, le mandat et le fonctionnement de l'ombudsman, le directeur de l'Institution de l'Ombudsman a expliqué que le terme « ombudsman » vient du suédois et signifie littéralement « celui qui parle au nom d'autrui », autrement dit « porte-parole ». En français, le terme est généralement traduit par le mot médiateur. C'est pourquoi on parle souvent de « service de médiation ». Le médiateur, il est compris comme un « avocat du peuple », un « défenseur du peuple », un « commissaire du peuple » un « chancelier de justice », un « gouverneur des plaintes ». A l'origine, l'ombudsman est un fonctionnaire indépendant nommé par le Parlement.

A propos du rôle, du mandat et des missions de l'ombudsman, M. Philippe Njoni a signifié que le rôle de l'Ombudsman s'articule autour de trois points à savoir :

1. Examiner les plaintes des citoyens contre l'administration ;
2. Réguler et protéger les droits des citoyens ;
3. Garantir l'égalité, la justice et l'ordre public.

Pour ce qui est des missions dévolues à l'Ombudsman, le conférencier a précisé qu'elles évoluent avec le temps. Il a cité le cas de la Belgique où il existe des ombudsmans au niveau fédéral, régional, communautaire, communal et au sein des sociétés mêmes privées. Au Burundi, l'Institution est née de la volonté d'ordre politique qui a décidé de sa mise en place. C'est notamment dans le Protocole II relatif à la Démocratie et la Bonne Gouvernance et dans la Constitution du Burundi en ses articles 237-239. La loi précitée précise que l'Ombudsman est élu par le Parlement pour une période de six ans non renouvelables.

Concernant le fonctionnement de l'Institution, l'Ombudsman jouit de l'indépendance et de l'immunité. Il ne reçoit aucune instruction d'aucune autorité. Il ne peut être poursuivi, arrêté, jugé en raison des opinions exprimées.

Au sujet de la recevabilité des réclamations par l'Ombudsman, la saisine est gratuite. La réclamation doit porter sur l'affaire concrète concernant son auteur et ne doit pas porter sur le fonctionnement de l'administration en général. L'Ombudsman mène des enquêtes et communique les résultats. C'est pour cela qu'il collabore avec le Procureur de la République. Il ne peut pas recevoir une affaire pendante en justice sauf en cas de non exécution.

Lors des échanges, les participants ont été informés que l'Institution va bientôt décentraliser ses services pour que les populations accèdent facilement à l'Ombudsman. Cette opération débute en 2012 avec la province pilote de Ngozi. Il y aura aussi un Code des procédures pour ne pas tomber dans l'ignorance.

Outre les Parlementaires élus dans les circonscriptions de Cankuzo, Gitega, Karusi, Muramvya et Ruyigi, cette journée de sensibilisation sur le fonctionnement et l'organisation de l'institution de l'ombudsman a vu la participation de plusieurs personnes de différents services dont les corps de défense et de sécurité. Précisons aussi que le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale, l'Honorable Karerwa Mo-Mamo et le Premier Vice-Président du Sénat, l'Honorable Persille Mwidogo avaient rehaussé de leur présence les cérémonies d'ouverture de ce séminaire. La secrétaire Exécutive de la Région des Grands-Lacs, l'Ambassadeur Liberata Mulamula ainsi que d'autres représentants des corps diplomatiques et consulaires accrédités à Bujumbura étaient aussi de la partie.

Christine Nahimana

## Mise en place du Collège des Questeurs à l'Assemblée Nationale

Ils sont désormais en place. L'Honorable Léontine Nzeyimana issue du parti CNDD-FDD, l'Honorable Jean Ihotorihigwa de l'UPRONA et l'Honorable Juvénal Gahungu du parti Sahwanya FRODEBU Nyakuri Iragi rya Ndadaye ont été élus à l'unanimité successivement pour le poste de Premier, Deuxième et Troisième Questeur de l'Assemblée Nationale du Burundi lors de la séance plénière de ce mercredi 26 octobre 2011 dirigée par le Président de cette Institution, l'Honorable Pie Ntavyohanyuma.



Honorable  
Léontine Nzeyimana :  
Premier Questeur.

Honorable  
Jean IHOTORIHIGWA :  
Deuxième Questeur.



Honorable  
Juvénal GAHUNGU :  
Troisième Questeur.



Précisons que l'article 50 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Nationale du Burundi du 20/8/ 2010 stipule que la supervision et le contrôle des services administratifs et financiers sont confiés à un Collège de trois questeurs pour le compte du Bureau.

De son côté, l'Instruction Intérieure n°130/PAN/05 du 10/2/2011 portant organisation et fonctionnement des services de l'Assemblée Nationale en son article 29 précise que le Premier Questeur est chargé du contrôle des dépenses, des approvisionnements, de la liquidation et du paiement des services rendus. Il est également chargé du contrôle de la gestion du budget d'investissement, du budget alloué aux missions et du budget en provenance de la coopération.

Le Deuxième Questeur est chargé du contrôle des indemnités parlementaires et des salaires des fonctionnaires ainsi que de la logistique (gestion, entretien et renouvellement du charroi, assurance, carburant....

Le Troisième Questeur contrôle la gestion administrative du personnel. Il est chargé notamment du contrôle des recrutements, des nominations, de la notation, de la promotion, de la révocation des membres du personnel et de la sécurité sociale des députés et des fonctionnaires.

Christine Nahimana